

ELECTIONS AUX CONSEILS CENTRAUX

SCRUTIN DU 7 AVRIL 2016

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU)

COLLEGE DES PERSONNELS DE BIBLIOTHEQUES, INGENIEURS, ADMINISTRATIFS, TECHNICIENS, SOCIAUX ET SANTE (BIATSS)

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Paris 1 modifiés,
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1,
Vu l'arrêté électoral n°2016/249 du 24 février 2016,
Vu la circulaire du 24 février 2016 relative à l'organisation des élections,
Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement auquel il a été procédé le 8 avril 2016

**LE PRESIDENT
ARRETE**

Article 1: Les listes en présence ont obtenu les résultats suivants:

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'inscrits	1294
Nombre d'emargements	639
Nombre de votants	639
Nombre de bulletins blancs et nuls	15
Nombre de suffrages exprimés	624
Nombre d'enveloppes	639
Quotient électoral	156

Taux de participation
49,38

LISTES	CENTRES			Nb de voix obtenu	Nb de sièges au quotient électoral	Plus fort reste	Nb de sièges au plus fort reste	Plus fort reste	Nb de sièges au plus fort reste	Total du nombre de sièges
	PANTHEON	PMF	SAINT CHARLES							
Liste 1 : UNSA Education Paris 1 A&I, ITRF.Bi.O, SUP Recherche & Non Syndiqués	101	46	5	152	0	152	1	4		1
Liste 2 : Liste intersyndicale CGT - Snasub - FSU - Non-Syndiqué-e-s	150	59	6	215	1	59	0	59		1
Liste 3 : SNPTES	133	106	16	255	1	99	0	99	1	2
										4

Suffrages exprimés	384	211	27	622
Nuls	15	2	0	17
Blancs	0	0	0	0
Total	399	213	27	639

Article 2: Sont proclamés élus:

RADIGUET Laurent	UNSA Education Paris 1 A&I, ITRF.Bi.O, SUP Recherche & Non Syndiqués
SCOTTO D'ABUSCO Antoine	Liste intersyndicale CGT - Snasub - FSU - Non-Syndiqué-e-s
KRID-VIVIEN Raouda	SNPTES
FORTUNE Nicolas	SNPTES

Article 3: Le Président de l'université Paris 1 est chargé de l'affichage du présent arrêté.



Fait à Paris, le 8 avril 2016

Le Président, Philippe BOUTRY

Le recours à l'encontre de cet arrêté devant la Commission de contrôle des opérations électorales est recevable au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Il doit être adressé au Tribunal administratif de Paris.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

12, place du Panthéon 75231 Paris cedex 05 - Tél. : +33 (0)1 44 07 80 00 - www.univ-paris1.fr

**Pour le Président
Par délégation
Le Vice-Président**